

NICOX SA

Société anonyme au capital de 853 790,70 euros

Siège social:

Sundesk Sophia Antipolis – Emerald Square Rue
Evariste Galois

06410 Biot

R.C.S. ANTIBES 403.942.642

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

Le présent rapport financier semestriel a été établi par le conseil d'administration de Nicox (ci-après la « Société ») le 22 octobre 2025, conformément à l'article 4.2 des règles des marchés Euronext Growth en date du 2 mai 2024.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels sociaux présentés, ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement No 2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels sociaux pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directeur Général
Gavin Spencer

1) EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2025

21 janvier 2025	Nicox : Point d'activité et résumé financier du quatrième trimestre 2024
28 janvier 2025	Nicox : Présentation scientifique et participation aux congrès du premier semestre 2025
3 mars 2025	Nicox présente une nouvelle analyse de l'étude NCX 470 Mont Blanc et fournit une mise à jour sur son développement
6 mars 2025	Nicox prolonge l'horizon de sa trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2025
19 mars 2025	Nicox annonce que la visite finale du dernier patient a été effectuée dans l'étude de phase 3b Whistler sur le NCX 470 pour le glaucome
30 avril 2025	Nicox : Résultats financiers de l'année 2024
14 mai 2025	Nicox annonce les résultats de l'étude exploratoire de phase 3b Whistler dans le glaucome
27 mai 2025	Nicox annonce jusqu'à 3 millions d'euros de paiements d'étapes de la part de Kowa en 2025, alors que NCX 470 se prépare à entrer en essais cliniques de Phase 3 au Japon
6 juin 2025	Nicox : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 27 juin 2025 et désignation d'un mandataire ad hoc
30 juin 2025	Nicox annonce que le dernier patient a terminé l'essai clinique de Phase 3 Denali sur NCX 470

2) RESULTATS FINANCIERS RESUMES DE NICOX SA AUX 30 JUIN 2025 ET 2024

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2025 s'élève à 1,5 million d'euros, dont 1,0 million d'euros de paiement de licence reçu suite à la signature du contrat de licence avec Kowa pour les droits de NCX 470 au Japon et 0,5 million de refacturations diverses correspondant essentiellement à des refacturations de substances actives pharmaceutiques au partenaire japonais Kowa dans le cadre de l'initiation d'un essai clinique de phase 3 au Japon pour NCX470. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires du premier semestre 2024 s'élevait à 6,1 millions d'euros incluant 3,0 millions d'euros d'un paiement de licence lié au même accord avec Kowa et 3,1 millions d'euros de redevances perçues sur les ventes de Vyzulta. Depuis la cession à Soleus intervenue au deuxième semestre 2024, la Société ne perçoit plus de redevances sur les ventes de VYZULTA.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation au premier semestre 2025 s'élèvent à 6,8 millions d'euros, contre 10,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette baisse résulte principalement de la diminution de la masse salariale de la Société et de la réduction des prestations de services refacturées par sa filiale américaine ainsi que de l'arrêt des redevances versées à Pfizer depuis la cession des redevances de VYZULTA à Soleus au deuxième semestre 2024.

Perte nette

La Société a enregistré une perte nette de 8,9 millions d'euros pour les 6 premiers mois 2025 contre une perte nette de 4,3 millions d'euros à la même période en 2024. La perte nette inclut au premier semestre 2025 une charge financière de 3 millions d'euros sur les créances et disponibilités libellées en dollars, consécutive à l'évolution du taux de change euro-dollar contre 0,4 millions d'euros au premier semestre 2024.

Situation financière

Au 30 juin 2025, la société Nicox SA disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 5,7 millions d'euros contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La dette financière de la Société s'élevait à 14,8 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 sous la forme d'un emprunt obligataire avec KREOS Capital (filiale de BlackRock) pour 14,2 millions d'euros, d'un prêt garanti par l'état de 0,6 million d'euros.

3) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société entend poursuivre au second semestre 2025 la stratégie suivante :

- **NCX 470** : La finalisation positive des deux essais cliniques pivots de phase 3, Mont Blanc et Denali, répond désormais aux exigences réglementaires pour le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) aux États-Unis et en Chine. Le dépôt de la NDA est prévu au premier semestre 2026 aux États-Unis par le partenaire Kowa, puis ultérieurement en 2026 en Chine par le partenaire Ocumension. La Société prévoit d'accompagner ses partenaires, Kowa et Ocumension, dans le dépôt des demandes d'autorisations de mise sur le marché (NDA) pour NCX 470, et veillera à assurer une large communication sur le profil et les données du produit. Kowa a également lancé à l'été 2025 un programme clinique de phase 3 au Japon, comprenant une étude d'efficacité confirmatoire et une étude de sécurité à long terme, gérées et financées par Kowa.
- **NCX 1728** : Le programme de recherche préclinique, mené en collaboration avec Glaukos, se poursuit pour explorer le potentiel de cet inhibiteur de phosphodiesterase 5 (PDE-5) donneur d'oxyde nitrique (NO) dans le glaucome, y compris la neuroprotection, ainsi que dans certaines pathologies de la rétine. Glaukos a prolongé la période d'évaluation de NCX 1728 pour le traitement du glaucome.

- **Options stratégiques et financement** : S'appuyant sur la licence mondiale de NCX 470 et sur les paiements d'étape attendus à partir de 2026, la Société prévoit de rembourser l'intégralité de sa dette financière cette même année et anticipe le début de revenus récurrents en 2027. Parallèlement, Nicox poursuit l'évaluation d'options stratégiques, incluant des partenariats ou des opérations de rapprochement d'entreprises.

4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits à la section 3 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après le « *Rapport Annuel 2024* ») disponible sur le site internet Nicox (www.nicox.com) à la rubrique « Informations financières et réglementées ».

Ces risques ont connu les évolutions suivantes :

4.1 Mise à jour de la Section 3.1.1. « Risques liés à la consommation de trésorerie » du Rapport Annuel 2024

Les paragraphes suivants sont mis à jour et se lisent désormais ainsi :

Au 30 juin 2025, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 5,7 millions d'euros (contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

La Société a sécurisé son horizon de trésorerie et dispose d'une visibilité de plus de 12 mois, sur la base des accords de licence conclus pour NCX 470, qui couvrent l'ensemble des territoires mondiaux, et du paiement d'étape attendu en 2026. Cet horizon de trésorerie inclut également le remboursement intégral des dettes financières existantes en 2026.

L'horizon de financement pourrait évoluer en fonction notamment du calendrier de perception des paiements d'étape ou du niveau de dépenses opérationnelles, mais la Société estime disposer, à ce jour, d'une visibilité suffisante pour couvrir plus de 12 mois de ses besoins de trésorerie.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a déterminé qu'il était approprié de préparer des états financiers sociaux au 30 juin 2026 selon le principe de continuité d'exploitation

5) PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2025.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté lors de l'assemblée générale du 27 juin 2025 est disponible sur le site internet Nicox (www.nicox.com) à la rubrique « Assemblées Générales »

6) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture des comptes semestriels au 30 juin 2025 sont décrits dans la note 2.23 de l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2025 reproduit ci-après.

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le 30 juin 2025 sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.nicox.com) à la rubrique « Communiqués de presse ».

Le Conseil d'administration
Le 22 octobre 2025

SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX

1	NATURE DE L'ACTIVITE ET PRINCIPES COMPTABLES.....	9
1.1	Nature de l'activité	9
1.2	Principes comptables	9
2	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	10
2.1	Immobilisations incorporelles et amortissements	10
2.2	Immobilisations corporelles et amortissements	10
2.3	Immobilisations financières & dépréciations	11
2.4	Échéance des créances à la clôture de l'exercice.....	11
2.4.1	Autres créances	12
2.4.2	Charges constatées d'avance.....	13
2.5	Disponibilités	13
2.6	Prime de remboursement des obligations.....	13
2.7	Capitaux propres	13
2.7.1	Généralités	13
2.7.2	Options de souscription d'actions.....	14
2.7.3	Bons de souscription d'actions.....	14
2.7.4	Obligations convertibles en actions.....	15
2.7.5	Actions gratuites	15
2.8	Provisions pour risques et charges.....	16
2.9	Échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	16
2.10	Produits constatés d'avance.....	17
2.11	Écarts de conversion.....	17
2.12	Chiffre d'affaires et redevances pour concessions de brevet	17
2.13	Autres achats et charges externes.....	18
2.14	Salaires et charges sociales.....	18
2.15	Autres charges.....	18
2.16	Charges et produits financiers.....	18
2.17	Charges et produits exceptionnels.....	19
2.18	Crédit impôt recherche	20
2.19	Autres engagements financiers	20
2.19.1	Engagements donnés.....	20
2.19.2	Accords de licences.....	20
2.19.3	Passifs éventuels	20
2.20	Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux.....	21
2.21	Impôts et situation fiscale latente	21
2.22	Filiales et participations détenues au 30 juin 2025.....	21
2.23	Relations avec les parties liées	22
2.24	Évènements postérieurs à la clôture.....	23
2.24.1	Signature d'un accord majeur relatif à NCX470 avec Kowa.	23
2.24.2	Initiation d'un essai clinique de sécurité de phase 3 pour NCX 470 au Japon par Kowa.....	23
2.24.3	Extension de la ligne de financement existante avec Vester Finance.....	24
2.24.4	Publication des résultats positifs pour NCX 470 dans l'étude de Phase 3 Denali	24

COMPTE DE RESULTAT NICOX SA NON AUDITÉ AUX 30 JUIN 2025 ET 2024 (EN EUROS)

en euros	Notes	30-juin-25	30-juin-24
Production vendue de services – refacturation diverses		526 095	1 800
Redevances pour concessions de brevet		1 000 000	6 067 315
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.12	1 526 095	6 069 115
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-	448 991
Autres produits de gestion courantes		144 210	104 702
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 670 304	6 622 808
Autres achats et charges externes	2.13	(5 795 276)	(6 853 343)
Impôts, taxes et versements assimilés		(44 317)	(41 657)
Salaires et traitements	2.14	(590 053)	(1 548 085)
Charges sociales		(252 725)	(411 690)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 080)	(8 714)
Dotations aux provisions pour risques & charges		(12 474)	-
Autres charges	2.15	(123 536)	(1 247 353)
CHARGES D'EXPLOITATION		(6 823 461)	(10 110 841)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 153 157)	(3 488 034)
Autres intérêts et produits assimilés		373 445	398 301
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	12 706
Différences positives de change		46 469	22 966
PRODUITS FINANCIERS	2.16	419 914	433 972
Dotations financières aux amortissements et provisions		(2 993 054)	(383 102)
Intérêts et charges assimilées		(546 354)	(817 244)
Différences négatives de change		(675 943)	-
CHARGES FINANCIERES	2.16	(4 215 351)	(1 200 346)
RESULTAT FINANCIER		(3 795 437)	(766 374)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(8 948 594)	(4 254 407)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opération en capital		-	3 414
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2.17	-	3 414
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	(13 837)
Charges exceptionnelles sur opérations en Capital		-	(11 887)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.17	-	(25 724)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	(22 310)
Crédit impôt recherche - (Impôt sur les bénéfices)	2.18	-	-
PERTE		(8 948 594)	(4 276 717)

BILAN NICOX SA NON AUDITÉ AU 30 JUIN 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024 (EN EUROS)

en euros	Notes	Brut	Amortissements & provisions	Net exercice 30/06/2025 [6mois]	Net exercice 31/12/2024 [12mois]
ACTIF					
Frais d'établissement		58 278	58 278	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		2 637 452	2 627 795	9 657	12 565
Immobilisations incorporelles	2.1	2 695 730	2 686 073	9 657	12 565
Autres immobilisations corporelles		22 291	13 704	8 587	11 011
Immobilisations corporelles	2.2	22 291	13 704	8 587	11 011
Participations		54 621 792	54 621 792	-	-
Autres immobilisations financières		775 159	72 168	702 992	725 077
Immobilisations financières	2.3	55 396 951	54 693 960	702 992	725 077
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		58 114 971	57 393 737	721 235	748 654
Créances clients et comptes rattachés	2.4	1 047 240		1 047 240	1 642 843
Autres créances	2.4.1	31 801 932	28 275 805	3 526 127	9 348 773
Charges constatées d'avance	2.4.2	1 795 767		1 795 767	1 514 841
Disponibilités	2.5	5 705 234		5 705 234	10 541 950
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		40 350 173	28 275 805	12 074 368	23 048 406
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation Actif		1 508 280		1 508 280	13 451
Prime de remboursement des obligations	2.6	305 816		305 816	609 967
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION		1 814 096		1 814 096	623 418
TOTAL DE L'ACTIF		102 858 121	85 669 542	14 609 699	24 420 478

**BILAN NICOX SA NON AUDITÉ AU 30 JUIN 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN EUROS)**

	Notes	Exercice 2025 [6 mois]	Exercice 2024 [12 mois]
PASSIF			
Capital social		729 373	692 279
Primes d'émission		534 263 781	533 548 796
Report à nouveau		(530 828 055)	(508 438 415)
Résultat de l'exercice		(8 948 594)	(22 389 639)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2.7	(4 783 495)	3 413 021
Provisions pour risques		1 508 280	13 451
Provisions pour charges		280 255	267 781
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2.8	1 788 535	281 232
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.9	14 813 455	15 064 469
Emprunts et dettes financières divers	2.9	33 250	82 080
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2.9	1 484 378	1 650 827
Dettes fiscales & sociales	2.9	413 802	602 571
Produits constatés d'avance	2.10	851 543	734 733
TOTAL DES DETTES		17 596 428	18 134 681
Ecart de conversion Passif et différences d'évaluation Passif	2.11	8 231	2 591 544
TOTAL DU PASSIF		14 609 699	24 420 478

NOTES AUX ETATS FINANCIERS NON AUDITES POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2025 ET 2024

1 NATURE DE L'ACTIVITE ET PRINCIPES COMPTABLES.

1.1 Nature de l'activité

La Société est domiciliée chez Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, bâtiment C, rue Evariste Galois, 06410 Biot depuis le 1er février 2024. La Société est cotée sur Euronext Growth (ALCOX).

Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire.

Son principal programme en développement avancé est NCX 470, un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) destiné à la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Les deux essais cliniques pivots de phase 3, Mont Blanc (résultats annoncés en octobre 2022) et Denali (résultats annoncés en août 2025), ont démontré que NCX 470 remplit désormais les conditions réglementaires requises pour le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) aux États-Unis et en Chine. La soumission de la NDA est prévue pour le premier semestre 2026 aux États-Unis par le partenaire Kowa, puis ultérieurement en 2026 en Chine par Ocumension Therapeutics,

Nicox accompagne activement ses partenaires dans la préparation et le dépôt des dossiers. Un programme clinique de phase 3 a par ailleurs été lancé au Japon à l'été 2025 par Kowa, à ses frais, comprenant une étude d'efficacité confirmatoire et une étude de sécurité de 12 mois.

NCX 1728, un inhibiteur de phosphodiesterase 5 (PDE-5) donneur de NO, est en cours d'évaluation dans le cadre d'un programme de recherche préclinique mené avec Glaukos. Ce programme vise à explorer le potentiel de NCX 1728 dans le glaucome (y compris la neuroprotection) ainsi que dans certaines maladies de la rétine. Glaukos a prolongé en 2025 la période d'évaluation de NCX 1728 pour le traitement du glaucome.

La Société dispose d'une filiale en Caroline du Nord, aux États-Unis, axée sur le développement clinique. La nature de l'activité n'est ni saisonnière, ni cyclique.

1.2 Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement No 2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont exprimées. Sauf mention contraire les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont identiques à celles présentées dans les comptes annuels.

La Société a préparé ses comptes sociaux conformément au principe de continuité d'exploitation.

Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. À la date d'arrêté des comptes sociaux, le 22 octobre 2025, la Société disposait d'un horizon de trésorerie de plus de 12 mois.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles en Euros	31.12.24	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Autres	30.06.25
Frais d'établissement	58 278	-	-	-	58 278
Frais de recherche développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires et logiciels	2 637 452	-	-	-	2 637 452
Total des immobilisations incorporelles	2 695 730	-	-	-	2 695 730

Amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles en Euros	31.12.24	Dotations	Cessions et mises au rebut	30.06.25
Frais d'établissement	58 278	-	-	58 278
Frais de recherche développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires et logiciels	43 646	2 909	-	46 555
Provision pour dépréciation des Concessions, brevets, droits similaires et logiciels	2 581 240	-	-	2 581 240
Total amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles	2 683 164	2 909	-	2 686 073

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles en Euros	31.12.24	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Autres	30.06.25
Installations générales, agencements	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier, véhicules	25 145	544	3 398	-	22 291
Total des immobilisations corporelles	25 145		3 398	-	22 291

Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles en Euros	31.12.24	Dotations	Cessions et mises au rebut	30.06.25
Amortissements Installations générales, agencements	-	-	-	-
Amortissement Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 134	2 171	2 602	13 704
Total amortissement des immobilisations corporelles	14 134	2 171	2 602	13 704

2.3 Immobilisations financières & dépréciations

Les immobilisations financières sont composées ⁽¹⁾ des titres de participation de la Société Nicox dans sa filiale américaine, ⁽²⁾ de dépôts et cautionnements relatifs aux bureaux de la Société, et des échéances prépayées concernant le prêt BlackRock (anciennement Kreos Capital), ⁽³⁾ d'actions propres anciennement détenues par la société Kepler-Cheveux dans le cadre d'un contrat de liquidité et transférées à Nicox SA lors de la résiliation du contrat effective au 1er janvier 2024

Immobilisations financières en Euros	31.12.24	Augmentations	Diminutions	30.06.25
Titres de participations ⁽¹⁾	54 621 792	-	-	54 621 792
Dépôts & cautionnements ⁽²⁾	637 668	-	-	637 668
Actions propres ⁽³⁾	137 492	-	-	137 492
Sous total des immobilisations financières	55 396 951	-	-	55 396 951

Dépréciations financières en Euros	31.12.24	Dépréciations	Annulation dépréciations	30.06.25
Dépréciation des titres de participation Nicox Ophthalmics ⁽¹⁾	54 621 792	-	-	54 621 792
Dépréciation des actions propres	50 082	22 086		72 168
Total des dépréciations financières	54 671 874	22 086	-	54 693 960

⁽¹⁾ Correspond à la dépréciation des titres de participation de la filiale américaine du fait de pertes de valeurs des actifs incorporels dans cette filiale suite (i) à la décision du Groupe de ne pas poursuivre le développement de l'actif NCX4251 en interne pour le marché américain. La valeur de cet actif a été intégralement dépréciée pour ce marché.

2.4 Échéance des créances à la clôture de l'exercice

Le tableau des créances est présenté ci-dessous avec mention des échéances :

Créances (montants en euros)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances Clients	1 047 240	1 047 240	0
Autres créances cf. 2.4.1	31 801 932	712 335	31 089 597
<i>Créances sur les filiales</i>	<i>31 089 597</i>	<i>-</i>	<i>31 089 597</i>
<i>Etat, CIR et Taxe sur les salaires</i>	<i>102 511</i>	<i>102 511</i>	<i>-</i>
<i>Autres créances</i>	<i>370 607</i>	<i>370 607</i>	<i>-</i>
<i>Avances et acomptes</i>	<i>97 418</i>	<i>97 418</i>	<i>-</i>
<i>Etat, taxe sur la valeur ajoutée</i>	<i>141 799</i>	<i>141 799</i>	<i>-</i>
Total des créances	32 849 173	1 759 576	31 089 597

2.4.1 Autres créances

2.4.1.1 Créances sur filiales

Au 30 juin 2025, la société détient une créance de 31,1 millions d’euros sur sa filiale détenue à 100%, Nicox Ophthalmics Inc.

La recouvrabilité de la créance s’appuie essentiellement sur la valeur recouvrable du principal actif de la filiale Nicox Ophthalmics, à savoir le contrat de licence concédant à Ocumension Therapeutics les droits de développer et de commercialiser Zerviate en Chine et en Asie du sud-est, en contrepartie de paiements de redevances et de paiements d’étape sur des jalons commerciaux.

Le produit est commercialisé depuis décembre 2024.

Le prévisionnel de ventes revu par Ocumension en 2024 et ayant entraîné une dépréciation de la valeur de la créance détenue par Nicox SA sur Nicox Ophthalmics Inc. au 31 décembre 2024 n’a pas évolué au 1^{er} semestre 2025.

La valeur de la dépréciation a toutefois été réévaluée en raison de l’évolution du cours du dollar contre l’euro et s’élève désormais à 28 275 805 € contre 27 103 817 € au 31 décembre 2024.

Le financement de Nicox Ophthalmics, en tant que société du groupe Nicox, repose sur la capacité de financement du groupe, notamment sur la capacité du groupe à obtenir de nouveaux financements.

2.4.1.2 Créances sur l’état

Les créances sur l’État comprennent uniquement le Crédit d’impôt recherche 2024 pour 102 511 €.

Le produit à recevoir de 825 067 €, résultant du jugement du contentieux fiscal en faveur de la Société, rendu le 19 décembre 2024, a été recouvré en mars 2025. L’état a fait appel auprès de la cour administrative de Marseille le 3 avril 2025 du jugement rendu par le Tribunal administratif de Nice en faveur de la Société.

2.4.1.3 Autres créances

Les autres créances, d'un montant total de 370 607 €, sont composées principalement d'une créance de 325 026 € correspondant au remboursement de la contribution patronale versée à l'URSSAF sur les options de souscriptions d'actions attribuées aux anciens salariés et mandataires sociaux de l'entreprise, ces options de souscription d'actions ayant été annulées à leur départ. L'URSSAF a partiellement rejeté la demande pour 159 477 €. La société a saisi le tribunal administratif le 27 juin 2025, après saisine de la Commission de Recours Amiable concernant les décisions explicites de rejet et maintenu la créance en considérant infondé le motif de la décision de l'URSSAF. 165 548 € ont d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'URSSAF au 30 juin 2025.

2.4.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se répartissent selon le tableau suivant :

Charges constatées d'avance en Euros	30/06/2025	31/12/2024
Frais de développement	1 771 257	1 481 222
Frais généraux	24 174	32 610
Assurances	336	1 009
Total charges constatées d'avance	1 795 767	1 514 841

2.5 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 5 705 234 € au 30 juin 2025 dont 4 844 369 € sont investies en instruments de marché monétaire en EUR (NEU CP), convertibles en un montant connu de trésorerie, le capital étant garanti sous certaines conditions, et en instruments du marché monétaire en USD, liquides sans risque de perte en capital. Au 30 juin 2025, les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 7 119 €.

2.6 Prime de remboursement des obligations.

La prime de remboursement porte sur l'emprunt obligataire non convertible de BlackRock dont la valeur nominale s'élève à 1 787 000€ et pour lequel une prime est due à l'échéance (1^{er} janvier 2026) pour 2 466 538€. Cette prime est amortie prorata temporis sur la durée de l'emprunt. Sa valeur nette s'élève à 305 816 € au 30 juin 2025.

2.7 Capitaux propres

2.7.1 Généralités

Au 30 juin 2025 le capital social était composé de 72 937 252 actions ordinaires de 0.01€ de valeur nominale entièrement libérées. Par ailleurs, la Société détient au 30 juin 2025, 311 067 actions propres au cours de 0.2320€, soit une valeur totale de 72 168 €.

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté ci-dessous :

	Actions ordinaires		Primes liées au capital	Pertes cumulées	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant			
Au 31 Décembre 2024	69 227 930	692 279	533 548 796	(530 828 055)	3 413 021
Emission d'actions gratuites	109 294	1 093	(1 093)	-	-
Augmentation du capital par exercice de BSA (offre publique 2024) ⁽¹⁾	70 028	700	18 557		19 258
Augmentation du capital (ligne de financement Vester 2025) ⁽²⁾	3 530 000	35 300	697 520		732 820
Résultat (perte) du semestre				(8 948 594)	(8 948 594)
Au 30 Juin 2025	72 937 252	729 373	534 263 781	(539 776 648)	(4 783 495)

- 1 Suite à l'augmentation de capital du 21 juin 2024, 175 070 BSA sur les 13 154 900 ont été exercés au cours du 1^{er} semestre 2025 s'ajoutant aux 1 672 385 exercés sur l'exercice 2024, générant la création de 70 028 actions pour un capital de 700 €.
- 2 Le 6 mars 2025, la Société a étendu son horizon de trésorerie grâce à un financement flexible avec Vester Finance dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres sous la forme d'un portant Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO) sur un nombre maximal de 10.000.000 d'actions sur une durée de 24 mois. 3 530 000 options sur les 10 000 000 potentielles ont été exercés, générant la création de 3 530 000 actions pour un capital de 35 300 €.

2.7.2 Options de souscription d'actions

Le 27 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution. L'exercice de ces options est soumis, s'agissant des bénéficiaires qui sont membres du Comité de direction, à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des droits. Les options attribuées sous cette autorisation devraient être exercées au plus tard 5 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration au cours du premier semestre 2025.

Il n'y a eu aucune attribution, aucun exercice, aucune annulation ou expiration d'options de souscriptions d'actions au cours du premier semestre 2025. Les options de souscriptions d'actions en circulation au 30 juin 2025 s'élèvent à 1 123 207 options donnant le droit de souscrire 1187 209 actions

2.7.3 Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions à émettre ou émises sur exercices de BSA au cours de la période :

	Au 30 juin 2025	
	Nombre de bons	Nombre d'actions à émettre ou émises
En circulation en début de période	28 880 087	18 711 200
Attribués ou souscrits pendant la période ⁽¹⁾	10 000 000	10 000 000
Annulés ou caduques pendant la période		
Exercés pendant la période ⁽²⁾	(3 705 070)	(3 600 028)
Exerçables à la fin de la période	35 175 017	25 111 172

⁽¹⁾ Le 5 mars 2025, la Société a étendu son horizon de trésorerie grâce à un financement flexible avec Vester Finance dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres sous la forme d'un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO) sur un nombre maximal de 10 000 000 d'actions nouvelles potentielles par exercices de bons de souscription d'actions (parité 1/1) sur une durée de 24 mois. Les actions sont émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse quotidiens précédant chaque émission diminuée d'une décote maximale de 6,5%, dans la limite des règles de prix et de plafond fixées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 6 mai 2024. Le produit net de l'émission est reversé déduction faite d'une commission de 2,5%

⁽²⁾ dont 3 530 000 bons de souscription d'actions exercés par Vester Finance ayant donné lieu à la création de 3 530 000 actions et 175 070 bons de souscription d'actions attribués lors du financement de juin 2024 exercés sur la période et ayant donné lieu à la création de 70 028 actions.

2.7.4 Obligations convertibles en actions.

Au 30 juin 2025, la Société n'a procédé à aucune nouvelle émission d'obligations convertibles en actions. (OCA).

Au 30 juin 2025, Kreos Capital (filiale de BlackRock) n'a pas converti d'obligations sur les 33 OCA détenues d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros représentant un montant total maximum d'emprunt de 3 300 000.

2.7.5 Actions gratuites

Le 27 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre du groupe, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des droits.

Cette autorisation n'a pas donné lieu à des attributions sur le premier semestre 2025.

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	Nombre d'actions en circulation
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2024	705 248
Attribuées pendant la période	3 455 222
Acquises pendant la période.....	(109 294)
Annulées pendant la période	-
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2025	4 051 176

2.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau des provisions inscrites au bilan est présenté ci-dessous :

Provisions inscrites au bilan en Euros	31.12.24	Dotations	Reprises sur Provisions	30.06.24
Provision pour risque, ainsi que pertes de change - comptes en devises ⁽¹⁾	13 451	4 073 710	-	4 087 161
Provision pour indemnité fin de carrière ⁽²⁾	267 781	12 474	-	280 255
Total des provisions pour risques et charges	281 232	4 086 184	-	4 367 416

⁽¹⁾ Ce montant correspond à la réévaluation des dettes fournisseurs et du compte courant de Nicox Ophthalmics en USD au taux de clôture du 30/06/2025.

⁽²⁾ La Société dispose d'un régime de retraite à prestations définies non financé qui couvre tous les salariés de la Société. Ce régime relève des dispositions de la convention collective en vigueur dans la Société et prévoit que tout salarié disposant d'au moins cinq années d'ancienneté bénéficient, lors de son départ à la retraite, d'une indemnité égale à trois dixièmes de mois par année à compter de la date de son entrée dans la société, à hauteur de neuf mois de salaire au maximum.

2.9 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

La dette amortissable envers Kreos Capital, d'un montant de 6 670 475 €, reste inchangée depuis le 31 décembre 2024.

Les dettes financières de la Société incluent également deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits auprès de la Société Générale et Le Crédit Lyonnais, pour un montant de 1 000 000 d'euros chacun à échoir respectivement le 31 août 2026 et le 6 août 2026. Au 30 juin 2025, le solde des PGE à rembourser s'élève à 589 084 €.

Le tableau des dettes est présenté ci-dessous avec mention des échéances :

Dettes en Euros au 30/06/2025	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunt et dettes financières	14 813 455	14 729 005	84 450	-
Dettes filiales et comptes courants d'actionnaires	33 250	33 250	-	-
Fournisseurs & comptes rattachés	1 484 378	1 484 378	-	-
Dettes fiscales et sociales : Dettes envers le personnel	207 080	207 080	-	-
Organismes sociaux	128 178	128 178	-	-
Etat : Impôts et taxes à payer	78 544	78 544	-	-
Total des dettes	16 744 885	16 660 435	84 450	-

Le tableau relatif au poste « factures non parvenues » inclus dans la ligne Fournisseurs & comptes rattachés est présenté ci-dessous :

Fournisseurs factures non parvenues	30/06/2025	31/12/2024
Frais généraux, divers	46 461	9 940
Frais de développement	804 667	142 965
Honoraires juridiques, comptables...	54 391	187 680
Honoraires consultants	52 861	13 765
Total des factures non parvenues	958 379	354 350

Le tableau, ci-dessous, présente les charges à payer pour les postes « personnel charges à payer », « organismes sociaux » et « Etat : Impôts et taxes à payer » :

Charges fiscales et sociales à payer	30/06/2025	31/12/2024
Personnel, autres charges	9 500	39 822
Personnel, dettes provisionnées pour congés payés et primes à payer	207 080	337 116
Charges sociales provisionnées	97 616	150 187
Charges sociales à payer	21 062	25 026
Etat & autres charges à payer	78 544	50 420
Total des charges fiscales et sociales à payer	413 802	602 571

2.10 Produits constatés d'avance

Au 30 juin 2025, la Société a enregistré 851 543 € de produits constatés d'avance qui correspondent aux produits différés reconnus dans le cadre de l'amendement à l'accord de licence avec Ocumension sur l'étude NCX470.

2.11 Écarts de conversion

L'écart de conversion actif d'un montant de 1 508 280 € correspond principalement à la réévaluation du compte courant de la filiale américaine Nicox Ophthalmics Inc. au 30 juin 2025.

2.12 Chiffre d'affaires et redevances pour concessions de brevet

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires et autres produits		
Nature	30/06/2025	30/06/2024
Paiement de licence sur NCX 470	1 000 000	3 000 000
Redevances perçues sur les ventes de VYZULTA	-	3 067 315
Refacturations diverses ⁽¹⁾	526 095	1 800
Total	1 526 095	6 069 115

(1) Les refacturations diverses correspondent essentiellement au premier semestre 2025 à des refacturations de substances actives pharmaceutiques au partenaire japonais Kowa dans le cadre de l'initiation d'un essai clinique de phase 3 au Japon pour NCX470.

2.13 Autres achats et charges externes

Nature	30/06/2025	30/06/2024
Frais de Recherche & Développement ⁽¹⁾	3 275 073	2 697 065
Refacturations aux filiales de la Société ⁽²⁾	1 484 652	2 509 647
Prestations diverses (juridique, comptable, assurances...)	1 035 551	1 646 630
Total	5 795 276	6 853 343

- (1) L'augmentation des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2025 en comparaison du premier semestre 2024 s'explique principalement par la finalisation de l'étude Denali, les résultats de cette étude ayant été publiés au mois d'août 2025, ainsi que par les études pharmacocinétiques et non cliniques en cours nécessaires à l'approbation d'une demande de mise sur le marché aux États-Unis.
- (2) La diminution de la refacturation de la filiale américaine au 30 juin 2025 s'explique essentiellement par la diminution de sa masse salariale. Au 30 juin 2024 les comptes incluaient une régularisation relative à la refacturation de prestations de service de la filiale américaine concernant l'année 2023 pour 296 153 €.

2.14 Salaires et charges sociales

Le montant des salaires s'élève à 590 053 € au 30 juin 2025 contre 1 548 085 € au 30 juin 2024. Le premier semestre 2024 avait été marqué par la restructuration de la Société requise dans le cadre de l'accord de restructuration de la dette avec Kreos, ayant entraîné le départ de 5 salariés et le paiement d'indemnités pour un montant de 655 577 € ; ainsi qu'un départ en retraite.

L'effectif de la société était de 11 salariés au 30 juin 2024 contre 5 salariés au 30 juin 2025.
Les charges sociales se sont élevées respectivement en juin 2025 et juin 2024 à 252 725 € et 411 690 €.

2.15 Autres charges.

Les autres charges sont constituées essentiellement (i) des jetons de présence des Administrateurs provisionnés pour 47 500 € au titre du premier semestre 2025 contre 60 000 € au premier semestre 2024 ; et (ii) des pertes de changes sur créances et dettes commerciales pour 68 617 € au 30 juin 2025 contre 57 306 € au 30 juin 2024, correspondant essentiellement aux créances et dettes émises en dollars.

Les redevances versées à Pfizer représentaient 1 130 023 € au premier semestre 2024. La Société ne verse plus de redevances à Pfizer depuis la cession des redevances de VYZULTA à Soleus au deuxième semestre 2024.

2.16 Charges et produits financiers

Au 30 juin 2025, les charges et produits financiers de Nicox S.A. s'analysent comme suit :

Produits financiers	30/06/2025	30/06/2024
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	373 445	398 300
Différences positives de change	46 469	22 966
Reprises sur provisions	-	12 706
Total des produits financiers	419 914	433 973

- (1) Au 30 juin 2025 les autres intérêts et produits assimilés incluent la refacturation d'intérêts sur comptes courants à la filiale américaine pour un montant de 251 609 € ainsi que des produits financiers sur des équivalents de trésorerie pour 121 836 €.

Charges financières	30/06/2025	30/06/2024
Dotations financières aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	3 002 854	383 102
Intérêts et charges assimilés ⁽²⁾	546 354	817 244
Différences négatives de change	666 143	-
Total des charges financières	4 215 351	1 200 346

⁽¹⁾ Correspond principalement au 30 juin 2025 à (i) la provision pour risque constatée sur la réévaluation du compte courant de la filiale américaine Nicox Ophthalmics pour 1 504 629 €; à (ii) la dépréciation complémentaire, en raison de l'évolution du cours de change euro dollar, du compte courant de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics pour 1 171 988 € (cf. note 2.4.1.1), à (iii) la dotation aux amortissements de la prime de remboursement des obligations BlackRock : 304 151 €, à (iv) la perte de valeur sur les actions propres de 22 086 €. Au 30 juin 2024, les dotations financières aux amortissements et provisions incluaient principalement la dotation aux amortissements de la prime de remboursement des obligations BlackRock pour 304 151 €.

⁽²⁾ Correspond principalement aux intérêts constatés sur l'emprunt BlackRock et sur les Prêts garantis par l'état. La diminution des intérêts sur le premier semestre 2025 fait suite à un remboursement partiel de la dette amortie pour 5,2 millions d'euros au second semestre 2024.

2.17 Charges et produits exceptionnels

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 ayant modifié le Plan Comptable Général à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, certaines opérations qui étaient antérieurement comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais présentées dans le résultat opérationnel ou, le cas échéant, dans le résultat financier.

Il s'agit principalement des opérations relatives aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Afin de préserver la comparabilité avec les exercices précédents, le tableau ci-après présente, à titre d'information, les éléments qui auraient été enregistrés en résultat exceptionnel selon l'ancienne réglementation, et qui figurent désormais dans d'autres rubriques du compte de résultat.

Charges opérationnelles / Charges exceptionnelles	30/06/2025	30/06/2024
Charges sur opérations de gestion	-	13 837
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	797	11 887
Total charges	797	25 724

Produits opérationnels / Produits exceptionnels	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 358	3 414
Produits exceptionnels sur opérations en capital	750	-
Total produits	6 108	3 414

2.18 Crédit impôt recherche

La Société n'a pas comptabilisé de provision au titre du crédit d'impôt recherche 2025, aucune dépense éligible n'ayant été identifiée.

2.19 Autres engagements financiers

2.19.1 Engagements donnés

Au cours du premier semestre 2025, la Société n'a signé aucun nouvel engagement.

2.19.2 Accords de licences

La Société n'a pas signé de nouveaux accords de licence au cours du premier semestre 2025.

2.19.3 Passifs éventuels

En dehors des litiges liés aux activités courantes de la Société, et dont il est permis de penser qu'ils sont d'ores et déjà convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils engendrent un coût significatif pour la Société, les éléments suivants doivent être signalés.

2.19.3.1 Engagements envers les salariés et mandataires sociaux

Deux membres du comité de direction, salariés par la Société, bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant d'un an de salaire. Le calcul de l'indemnité est basé sur le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze mois précédant la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de ces deux salariés intervenait au 30 juin 2025, le montant des indemnités à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 624 050€ charges comprises.

Le Directeur général bénéficie également du versement d'une indemnité d'un montant d'un an de salaire due en cas de révocation de ses fonctions. Le calcul de cette indemnité est basé sur les rémunérations fixes et variables perçues durant l'exercice clos précédant la révocation. Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation d'au moins 50% des objectifs de la Société l'année précédant sa révocation. Si la révocation intervenait au 30 juin 2025, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 652 500€ charges comprises.

La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites pour l'ensemble des bénéficiaires.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits, la Société n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2025 pour les personnes concernées.

2.19.3.2 Litiges

Suite à la réception d'une notification de la soumission d'une demande ANDA auprès de la FDA pour l'approbation d'une version générique de VYZULTA (latanoprostène bunod), Bausch + Lomb et Nicox ont

conjointement déposé une plainte à l'encontre de Dr Reddy's Laboratories le 27 juin 2023 dans le New Jersey contestant une allégation que les brevets couvrant VYZULTA ne sont pas valides. Le litige, qui pouvait durer 3 à 4 ans, a finalement été résolu au premier semestre 2025 par un accord entre les parties, mettant ainsi fin à la procédure.

2.20 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations comptabilisées au 30 juin pour 3 Administrateurs et le Directeur général en 2025 contre 4 Administrateurs et le Directeur général en 2024 est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2025	30/06/2024
	(en milliers d'Euros)	
Avantages à court terme	237	316
Avantages postérieurs à l'emploi	54	47
Total	291	363

Au 30 juin 2025, les instruments financiers dilutifs en circulation attribués à des mandataires sociaux, se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre ⁽¹⁾
Actions gratuites	764 771	770 942

- ⁽¹⁾ En tenant compte de l'ajustement pour maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de l'augmentation de capital du 21 juin 2024

2.21 Impôts et situation fiscale latente

Au 30 juin 2025, la Société n'a pas reconnu d'impôt à payer ni de crédit d'impôt recherche à recevoir. Le montant des déficits ordinaires indéfiniment reportables s'élevaient à 530 828 055 € au 31 décembre 2024.

2.22 Filiales et participations détenues au 30 juin 2025

A la clôture de l'exercice Nicox SA détient des participations dans une société, Nicox Ophthalmics Inc, société américaine acquise le 22 octobre 2014 détenue à 100% par Nicox SA

Tableau des filiales et participations :

En Euros	Nicox Ophthalmics Inc ⁽¹⁾
Capital Social	9
Capitaux propres autres que le capital (avant affectation du résultat)	(31 016 567)
Quote-part de capital détenue	100%
Valeur comptable des titres détenus brute	54 621 792
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	31 089 597
Valeur comptable nette des prêts et avances	2 813 792
Cautions et avals donnés par la Société	-
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos au 30 juin 2025	1 807 974
Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos au 30 juin 2025)	(105 300)
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	-

(1) taux de la Banque De France au 30/06/25 utilisé pour la conversion des montants en USD soit 1.1720

2.23 Relations avec les parties liées

Conformément à l'article R.225-30 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe pas de convention soumise à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce conclue antérieurement au 1er janvier 2024 qui se soit poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous rappelons qu'aucun accord relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.24 Évènements postérieurs à la clôture

2.24.1 Signature d'un accord majeur relatif à NCX470 avec Kowa.

Le 16 juillet 2025, la Société a signé avec Kowa Company Ltd., une société japonaise active à l'international dans le secteur pharmaceutique et engagée dans une recherche innovante, le développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques, un accord clé pouvant atteindre jusqu'à 127 millions d'euros pour les droits exclusifs du traitement du glaucome NCX 470 aux Etats-Unis et dans l'ensemble des territoires non-licenciés.

Cet accord lui confère des droits exclusifs pour développer et commercialiser NCX 470, le collyre ophtalmique bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) de Nicox, pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez des patients atteints de glaucome ou d'hypertension oculaire. Ces droits couvrent les États-Unis et l'ensemble des territoires du monde, en dehors du Japon, de la Chine, de la Corée et de l'Asie du Sud-Est (déjà licencié à Ocumension Therapeutics)

Kowa détient déjà un contrat de licence pour NCX 470 pour le Japon, où l'initiation d'un essai de Phase 3 est en préparation.

Un paiement initial de 7,5 millions d'euros a été perçu à la signature du contrat. Un paiement d'étape de 5.0 millions d'euros a également été perçu à la suite de l'annonce des résultats de l'étude clinique Denali annoncés en août 2025 qui ont confirmé l'efficacité de NCX 470 en montrant sa non-infériorité par rapport au latanoprost, avec des résultats globalement similaires à ceux observés dans l'étude Mont Blanc. Cf 2.24.4

Un second paiement d'étape est prévu lors de la soumission d'une demande de mise sur le marché (NDA) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, actuellement prévue pour le deuxième trimestre 2026.

Aux potentiels paiements liés au développement et à la commercialisation pouvant atteindre 127 millions d'euros, s'ajoutent des redevances pouvant atteindre jusqu'à 20% aux Etats-Unis. En dehors des Etats-Unis, la Société percevra des redevances progressives allant de pourcentages à un chiffre à des pourcentages à deux chiffres.

La Société restera responsable, à ses frais, de la mise à disposition des données de développement restantes nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) auprès de la FDA (principalement concernant les études de pharmacocinétique et non cliniques) et assistera Kowa dans la préparation du dossier de NDA. Kowa assurera, à ses frais, l'ensemble des activités de développement, réglementaires et de commercialisation de NCX 470 dans les territoires licenciés.

2.24.2 Initiation d'un essai clinique de sécurité de phase 3 pour NCX 470 au Japon par Kowa.

Le 5 août 2025, la Société a annoncé l'initiation par son partenaire Kowa d'un essai clinique de sécurité de Phase 3 pour NCX 470 (également connu sous le nom de K-911) pour le traitement de l'hypertension oculaire au Japon. Ce lancement a déclenché un paiement d'étape de 2 millions d'euros.

Outre cet essai de sécurité chez des patients japonais, un seul essai clinique confirmatoire de Phase 3, qui débutera prochainement, est requis pour la soumission de la demande d'autorisation de mise sur le marché de NCX 470 au Japon.

Kowa est responsable du financement et de la conduite des essais conformément à l'accord de licence de conclu février 2024 avec la Société.

2.24.3 Extension de la ligne de financement existante avec Vester Finance

Le 8 août 2025, la Société a annoncé avoir étendu sa ligne de financement en fonds propres existante avec Vester Finance en y ajoutant un nombre maximal de 5 000 000 d'actions additionnelles. Les autres termes du financement, tels qu'annoncés le 6 mars 2025, demeurent inchangés et la Société peut résilier ce contrat à tout moment sans pénalité.

2.24.4 Publication des résultats positifs pour NCX 470 dans l'étude de Phase 3 Denali.

Le 21 août 2025, la Société a annoncé des résultats positifs pour NCX 470 dans l'étude de Phase 3 Denali chez des patients atteints de glaucome. L'atteinte du critère principal dans les deux études Denali et Mont Blanc, la première étude de Phase 3 pour NCX 470, remplit les exigences d'efficacité requises pour une approbation aux États-Unis et en Chine. NCX 470 a également montré une supériorité sur le latanoprost dans la réduction de la pression intraoculaire (PIO) par rapport à la valeur de base ($p < 0,05$) à 3 des 6 points d'évaluation et une supériorité numérique à 5 des 6 points d'évaluation. NCX 470 0,1% a été bien toléré et sûr. Le dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) aux États-Unis est actuellement prévu au premier semestre 2026.

Ces résultats ont déclenché un premier paiement d'étape, dans le cadre de l'accord conclu avec Kowa le 17 juillet 2025, de 5 000 000 €.

En tenant comptes des événements survenus postérieurement à clôture, la Société estime disposer de plus de 12 mois de trésorerie.

2.24.5 Dette Kreos

Au cours du second semestre 2025, la Société a procédé à un remboursement significatif de sa dette contractée auprès de Kreos. Conformément aux engagements pris dans le cadre des accords obligataires, 70 % des paiements reçus de Kowa au titre de l'accord de licence signé en juillet 2025 ont été alloués au remboursement de la dette amortissable Kreos jusqu'à son extension. Cette affectation a permis de solder intégralement cette dette au cours du second semestre. La dette résiduelle avec Kreos Capital s'élève à la date de ce rapport à 7 millions d'euros.